

Lancement de l'OPAH des villages Kamuyeneh et Yapara

Signature de la convention OPAH de Macouria

JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

01 QU'EST-CE QU'UNE
OPERATION PROGRAMMEE ?

02 LA CONVENTION
OPAH 2021-2026 DES
VILLAGES DE KAMUYENEH
ET YAPARA

03 LE PLAN
INTERCOMMUNAL DE LUTTE
CONTRE L'HABITAT
INDIGNE (PILHI)

DOSSIER DE PRESSE

Signature de la convention OPAH des villages Kamuyeneh et Yapara de la commune de Macouria

Le 16 décembre 2021 se déroulera la signature de la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) entre les signataires suivants : la CACL, la Préfecture de la région Guyane, la commune de Macouria, la CTG, la CAF, Action Logement et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les chefs coutumiers des villages de Kamuyeneh et Yapara.

Dans le cadre de sa compétence Planification et Développement social volet « actions en matière de politique de la ville et développement social » et par délibération communautaire du 24 septembre 2021, la CACL s'est engagée à lancer sa première OPAH intercommunale au sein des villages de Kamuyeneh et Yapara.

La convention OPAH est la formalisation contractuelle du programme d'intervention déterminé et constitue le cadre de travail de l'action publique, qui engage techniquement et financièrement les différents partenaires pour les 5 prochaines années.

INVITATION PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION OPAH 2021-2026

Serge SMOCK, Président de la CACL
et Gilles ADELSON, 1^{er} VP, délégué à l'aménagement de l'espace communautaire
vous convient à **la signature de la convention OPAH 2021-2026**

Jeudi 16 décembre 2021 à 14h30
Aux **villages Kamuyeneh et Yapara de Macouria**

Merci de confirmer votre présence
communication@cacl-guyane.fr
06 94 40 45 04



01

QU'EST-CE QU'UNE OPERATION PROGRAMMEE ?

Une OPAH est une action concertée entre l'État, l'ANAH et une ou plusieurs communes dont l'objectif est de réhabiliter le patrimoine bâti, d'améliorer le confort des logements et le cadre de vie des habitants.

Elle est mise en œuvre suivant 3 phases :

1. une phase de diagnostic qui recense les dysfonctionnements du quartier ou des habitations du périmètre choisi : problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants...
2. une étude préalable qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés lors du diagnostic et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre dans l'opération programmée
3. une phase opérationnelle d'accompagnement des ménages à la conception de leur projet, la sélection des entreprises et le suivi des travaux

L'OPAH est l'expression d'un projet d'ensemble de l'évolution des quartiers existants. Elle apporte sa contribution en termes de traitement du bâti existant, d'amélioration de la qualité et du confort des logements notamment, ainsi que le maintien et de développement de services de proximité.

Les villages amérindiens de Macouria rencontrent des situations d'inconfort et d'insalubrité notoires. L'augmentation de la population ne permet plus aux jeunes ménages de s'installer dans des constructions neuves et ainsi stopper la suroccupation de certains logements.

L'objectif de la CACL et de la commune de Macouria est d'améliorer le confort des habitations des deux villages en prenant en compte les extensions futures et les aménagements nécessaires permettant :

- d'apporter à l'ensemble des occupants un mieux vivre dans leur logement,
- à la population en place de bénéficier de conditions d'habitat conformes aux exigences modernes d'hygiène, de salubrité, de sécurité et d'environnement,
- de favoriser l'installation d'une population plus jeune, issue des décohabitations des ménages des villages et composée d'une population en recherche de premiers logements décents,
- de mettre en place ou favoriser les structures d'équipements, de services et de loisirs indispensables à la vie quotidienne de la population (moyens de transport, espaces de jeux, crèches et divers services de proximité...),

Les différents volets de l'OPAH de Macouria

VOLETS	OBJECTIFS
HABITAT	<ul style="list-style-type: none">• Assurer une sécurisation administrative et un accompagnement indispensable au montage des dossiers de financement• Résorber les situations d'habitat indigne et dégradé (réhabilitation de qualités)• Favoriser le traitement du bâti à l'échelle plus large (bâtis/accès/réseaux)• Démolir le cas échéant les logements vides et délabrés,• Développer une offre nouvelle en accession à la propriété• Favoriser des réhabilitations de qualité
AMÉNAGEMENT URBAIN	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place ou favoriser les structures d'équipements, de services et de loisirs indispensables à la vie quotidienne de la population (transport, espaces de jeux, crèches et divers services de proximité...),• Développer l'accessibilité et les cheminements piétons,• Préserver et aménager des espaces verts,• Prévoir des aménagements nouveaux pour les commerces et l'artisanat, des zones d'accueil et de regroupements pour les scolaires,• Améliorer le cadre de vie en assurant la requalification des espaces,• Améliorer la desserte pour la collecte des déchets et du tri
COHÉSION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none">• Conforter la filière artisanale locale,• Renforcer l'accompagnement des jeunes et autres populations éloignées de l'emploi• Développer un savoir-faire autour des métiers du bâtiment et• Participer à la création d'entreprises,• Accompagner les habitants vers l'accès au droit,• Permettre la revitalisation des deux villages

D'autres dispositifs seront liés à l'OPAH pour permettre, notamment, de traiter en profondeur le volet aménagement et réseaux divers d'une part et le volet économique, social et d'insertion d'autre part.

02

LA CONVENTION OPAH 2021-2026 DES VILLAGES DE KAMUYENEH ET YAPARA

Les villages de Kamuyeneh et Yapara sont composés de 89 logements et ont une population totale estimée à 500 personnes.

La convention OPAH 2021-2026 lancée par la CACL via la délibération N°146/2021/CACL du Conseil Communautaire est la formalisation contractuelle du programme d'intervention déterminé. Elle constitue le cadre de travail de l'action publique, qui engage techniquement et financièrement les différents partenaires pour les 5 prochaines années.

Cette OPAH est l'expérimentation d'une opération mobilisant l'ensemble des acteurs œuvrant dans les domaines de l'habitat et de la cohésion sociale :

- 🌀 la Préfecture de Guyane
- 🌀 l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- 🌀 la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)
- 🌀 la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- 🌀 Action logement
- 🌀 la commune de Macouria

Les objectifs des partenaires sont de :

- **réhabiliter 73 logements** financés par l'Etat et les collectivités au titre des propriétaires occupants
 - **construire 47 logements neufs** sur l'ensemble des 2 villages, soit **120 logements réhabilités et construits**
 - continuer les actions d'aménagement et de valorisation du territoire notamment au travers des orientations définies dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CACL (aménagement des voies, principales et secondaires, raccordement aux réseaux, travaux de gestion des eaux pluviales).
- ➔ La signature de cette convention officialise le lancement de la phase 3 : phase opérationnelle de l'OPAH



Phase 1 et 2 : diagnostic et études pré-opérationnelles

03

LE PLAN INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

A travers l'axe 3 « Prévenir et traiter les différentes formes d'habitat spontané » de son PLH, adopté en mars 2020 pour une durée de 6 ans, l'Agglo s'est engagée à :

- lutter contre l'habitat indigne
- améliorer l'offre de logement sur son territoire

Les enjeux en matière d'habitat étant forts et les urgences sont multiples, la CACL s'engage dans la résorption de l'habitat indigne dans le cadre de son Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (en cours d'élaboration).

Le PILHI est une des actions menées par l'agglo dans le cadre de son PLH en réponse à Ce PILHI élaboré en concertation avec les 6 communes de la CACL, prévoient la déclinaison sur l'ensemble du territoire de programmes opérationnels visant la **résorption de l'habitat indigne**. En passant notamment par la mise en place d'outils opérationnels d'amélioration de l'habitat tel que l'OPAH de Macouria.

PARTENAIRES



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglomération



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTACT PRESSE



Stévie BARTHELEMY

Chargée de communication

Direction de la communication

Tél : 0694 40 45 04

Mail : stevie.barthelemy@cacl-guyane.fr

Lucie BIARNES

Cheffe de projet Habitat indigne et Informel

Direction de l'Habitat, de l'Aménagement et de la Mobilité (DHAM)

Tél : 0694 42 20 17

Mail : lucie.biarnes@cacl-guyane.fr